



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/1999/11
15 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

**LISTE DE THÈMES POUVANT FAIRE L'OBJET D'ACTIVITÉS DANS
LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

Note du secrétariat

À sa soixante et unième session (8-11 février 1999), le Comité des transports intérieurs a notamment examiné des questions ayant trait à l'assistance aux pays en transition et étudié la liste des "activités d'assistance aux pays en transition concernant l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché", publiée dans l'appendice 1 au projet de programme de travail (TRANS/1999/3). À ce sujet, le Comité a décidé : i) que la liste serait révisée afin d'indiquer séparément les thèmes sur lesquels des ateliers sont en préparation et ceux pour lesquels il en est prévu pour l'avenir, et ii) que la liste serait détachée de son programme de travail et distribuée sous la forme d'un document distinct (ECE/TRANS/128, par. 22 à 24).

On trouvera reproduite ci-après la liste révisée des thèmes telle qu'elle a été arrêtée par le Comité.

* * *

**LISTE DE THÈMES POUVANT FAIRE L'OBJET D'ACTIVITÉS DANS
LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

Thèmes relatifs à l'assistance aux pays en transition concernant
l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et
des entreprises de transport à l'économie de marché

Thèmes sur lesquels des ateliers sont en préparation

Échange de données d'expérience sur la programmation des infrastructures et la diffusion des méthodes de programmation dans les pays d'Europe centrale et orientale (France, Allemagne (1999));

Thèmes sur lesquels des ateliers seront prévus pour l'avenir

- i) Planification stratégique du développement des transports;
- ii) Instruments de planification de l'infrastructure des transports;
- iii) Amélioration des statistiques et des techniques statistiques dans les transports pour les pays en transition;
- iv) Rédaction, et évaluation par des experts, d'une nouvelle législation propre à chaque mode de transport, tenant compte des questions d'environnement et de sécurité (ateliers et études d'experts en mission de courte durée);
- v) Réglementation et contrôle, par l'État, de l'économie de marché - rôle du Ministère des transports (ateliers) (Fédération de Russie);
- vi) Facilitation des transports internationaux par route, rail et voie navigable (TIR, facilitation des formalités douanières, franchissement des frontières) (séminaire/atelier);
- vii) Fonds routiers et redevances payables par les usagers de la route (études/ateliers);
- viii) Évaluation des prix et du coût des opérations de transport ferroviaire nationales et internationales;
- ix) Possibilités et techniques de financement de l'investissement ferroviaire dans les pays en transition;
- x) Amélioration de la gestion ferroviaire en séparant infrastructure et exploitation ferroviaires;
- xi) Conditions d'une meilleure compétitivité des chemins de fer (Pologne);

- xii) Difficultés d'ordre administratif et technique rencontrées au passage des frontières dans le trafic ferroviaire international;
- xiii) Coopération internationale entre les compagnies de chemin de fer pour la mise en place d'un transport ferroviaire international concurrentiel;
- xiv) Problèmes liés à la constitution d'un marché unifié de la navigation intérieure en Europe (Autriche);
- xv) Modernisation de l'infrastructure des voies de navigation intérieure et amélioration des opérations portuaires comme moyen d'intégrer les pays en transition au marché paneuropéen de la navigation intérieure (Roumanie);
- xvi) Transport multimodal (Fédération de Russie);
- xvii) Transport et environnement (Fédération de Russie);
- xviii) Transport des marchandises dangereuses et des denrées périssables, par mode (séminaire/atelier);
- xix) Renforcement des activités de formation à la gestion des transports dans le cadre des projets TEM et TER et ouverture de ces activités aux nouveaux États membres de la CEE (sous réserve de l'approbation des organes responsables des projets).
